

## Municipalité de St-Honoré-de-Témiscouata

# AVIS PUBLIC

### CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 371 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 312 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution 22-10189 à sa séance régulière du 06/10/2022, tiendra une consultation publique le 20/10/2022 en conformité des dispositions de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.a-19.1) ;

Qu'il soit visé par ce projet de règlement d'amender les dispositions applicables aux usages secondaires à l'agriculture et aux conditions d'implantation résidentielle en zone EAB de la municipalité de St-Honoré-de-Témiscouata ;

Que le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la municipalité de St-Honoré-de-Témiscouata ;

Qu'au cours de cette consultation publique, le maire rendra disponible un document qui expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet peuvent le faire sur place, par écrit ou par courriel adressé à la municipalité de St-Honoré-de-Témiscouata ;

Que ce projet est disponible pour consultation au bureau municipal, au 99 rue Principale aux heures habituelles d'ouverture (8h00 à midi, 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi et de 8h00 à midi le vendredi) ainsi que sur le site web de la municipalité.

Donné à St-Honoré-de-Témiscouata ;

Ce 06/10/2022

Par

Michael Marmen  
Directeur Général